

COVID 19 – PROTOCOLE SANITAIRE

Pour cette rentrée 2021, le ministère de l'Éducation Nationale a diffusé quatre scénarios possibles, traduits en niveaux (vert, jaune, orange et rouge) en fonction des conditions sanitaires.

Il a été annoncé le 22 août dernier que la rentrée se ferait en niveau jaune. La fermeture d'une classe intervient dès le premier cas positif.

Les mesures prises s'adressent aux élèves comme aux personnels. Leur application doit néanmoins tenir compte du contexte propre à chaque établissement.

Attention, ces informations sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et des annonces gouvernementales.

LES RÈGLES GÉNÉRALES PARTAGÉES ÉDUCATION NATIONALE ET PERSONNEL DANS LES ÉCOLES

DISTANCIATION PHYSIQUE



- ▶ **En élémentaire**, la distanciation physique d'au moins 1 m reste préconisée dans les espaces clos.
Cette règle concerne tous les espaces clos : salles de classe, bibliothèques, réfectoires,...
- ▶ **En maternelle**, elle ne s'applique pas entre les élèves d'un même groupe
- ▶ Dans les espaces extérieurs comme les cours de récréation, la distanciation physique n'est pas obligatoire mais est tout de même recherchée.
- ▶ L'accès aux jeux, bancs et espaces collectifs est autorisé.



PORT DU MASQUE

- ▶ **Pour les élèves des écoles maternelles** : le protocole sanitaire ne le prévoit pas.
- ▶ **Pour les élèves des écoles élémentaires** : il est obligatoire dans les lieux clos ainsi qu'au réfectoire lorsque l'enfant ne mange pas ou ne boit pas.
En extérieur, il est obligatoire à partir du niveau orange.
Il est fourni par la famille.
- ▶ **Pour les personnels** : il est obligatoire toute la journée.

À NOTER : depuis le 8 février 2021, seul le port de masques chirurgicaux grand public de cat.1 ou UNS1 est autorisé (plus de masque fait maison).

DES GESTES BARRIÈRE CONSERVÉS



LES GESTES BARRIÈRE DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉS PARTOUT ET PAR TOUS, EN PERMANENCE :

- ▶ se laver très régulièrement les mains ;
- ▶ tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ;
- ▶ utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter ;
- ▶ saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades ;
- ▶ porter correctement un masque,
- ▶ aérer les pièces le plus souvent possible.

Le lavage des mains à l'eau et au savon doit être réalisé :

- ▶ à l'arrivée dans l'établissement ;
- ▶ avant chaque repas ;
- ▶ avant et après les récréations ;
- ▶ après être allé aux toilettes ;
- ▶ le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Les consignes sont expliquées aux enfants et signalées par des illustrations accessibles au public concerné.

À SAVOIR :

Les parents d'élèves s'engagent à ne pas envoyer un enfant en classe en cas de fièvre (38° C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes (toux, éternuements, mal de gorge, fatigue, fièvre, troubles digestifs, courbatures,...) évoquant le Covid-19 chez lui ou dans la famille.

LIMITATION DU BRASSAGE DES ÉLÈVES

- ▶ La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire mais reste recommandé.

Le déroulement de la journée et des activités scolaires est organisé pour limiter les regroupements et les croisements importants :

- ▶ Organisation des passages en récréation et au réfectoire,
 - ▶ Organisation du temps d'accueil en fonction du nombre d'enfants présents : répartition dans les locaux par sous-groupes,
 - ▶ Tenue d'une liste des groupes.
-
- ▶ Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents.



AÉRATION DES LOCAUX

- ▶ L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2.
- ▶ Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les interours, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux.
- ▶ Une aération d'au moins 5 minutes doit également avoir lieu toutes les heures.



FOCUS SUR LE LAVAGE DES MAINS

- ▶ Le lavage des mains est essentiel et doit durer **au moins 30 secondes**.
- ▶ Il faut se sécher soigneusement les mains en utilisant du papier jetable.
- ▶ **Les serviettes à usage collectif ne doivent pas être utilisées.**
- ▶ Pour les enfants, le lavage des mains au savon est recommandé. Si le gel hydroalcoolique est utilisé, c'est toujours sous l'étroite surveillance d'un adulte en veillant à rendre impossible la projection dans les yeux.
- ▶ L'utilisation du gel par les enfants est limité aux situations nécessitant une gestion rapide des flux.
- ▶ Son utilisation est exceptionnelle chez les jeunes enfants.

CONDUITE À TENIR en cas de projection de gel hydroalcoolique dans les yeux :

- ▶ Lavage immédiat et continu à l'eau claire
- ▶ Appel du 15
- ▶ Consultation d'un médecin spécialiste

DÉFINFECTION DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL



- ▶ Des objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe peuvent être mis à disposition : ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.
- ▶ Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour, ainsi qu'une désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et les personnels dans tous les espaces communs (les poignées de portes, par exemple).
- ▶ Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service et les locaux sont aérés avant et après le passage de chaque groupe.

DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE D'ÉCOLE

ARRIVÉE DES ÉLÈVES :



- ▶ dans le respect de la distanciation sociale,
- ▶ port du masque obligatoire pour les accompagnateurs,
- ▶ lavage des mains à l'entrée dans l'école.

TEMPS SCOLAIRE :

aux horaires habituels (8h30-11h45 et 13h45 -16h30 en maternelle – 8h30-12h00 et 14h00-16h30 en élémentaire).
Vous référer aux consignes données par les directeurs d'école si votre enfant ne fréquente pas les services périscolaires.

SERVICES PÉRISCOLAIRES (RÉSERVATION OBLIGATOIRE jusqu'à J-3) :

Matin : centre d'accueil de 7h00 à 8h20

Soir : de 16h30 à 19h00

Pause méridienne : aucun départ ne sera autorisé sur le temps de la pause méridienne sauf si l'enfant est malade ou a un rdv médical ou paramédical.

Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école.

TRANSPORT SCOLAIRE :



Le service est assuré après inscription préalable sur le site du Conseil Régional et si l'enfant est présent sur la liste de l'accompagnateur.
La distanciation physique n'est plus préconisée dans le véhicule.

RAPPEL



LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE aux abords de l'école, y compris à l'extérieur des bâtiments et dans la cour.

INFOS PRATIQUES



- ▶ Fournir à votre enfant des mouchoirs jetables
- ▶ Le munir d'une gourde d'eau marquée à son nom (il n'est pas possible de boire au robinet).

GESTION DU RISQUE SANITAIRE

Le personnel municipal est équipé de masques pour assurer la protection des enfants.

L'usage de gants est réservé aux situations de contact direct en cas de soins.



ORGANISATION DE LA PAUSE MÉRIDIDIENNE – PASSAGE AU RÉFECTOIRE

EN MATERNELLE :

- ▶ Accueil en groupe classe.
- ▶ Les PS passent au 1^{er} service après passage aux sanitaires.
- ▶ Dans certaines écoles, ils déjeunent avec les MS.
- ▶ Les MS et GS passent au 2^{ème} service après passage aux sanitaires
- ▶ Les PS passent aux sanitaires avant de se rendre au dortoir, préalablement ventilé.

- ▶ Au dortoir, chaque couchette est attribuée nominativement à un enfant.
- ▶ Les enfants ne sont pas déshabillés pour la sieste
- ▶ Les draps sont remplacés une fois par semaine (sauf s'ils sont souillés => changement immédiat)

EN ÉLÉMENTAIRE :

- ▶ Accueil en groupe-classe et par niveau.
- ▶ Un plan de table nominatif des élèves est établi par les directeurs. Lorsqu'un enfant est absent, sa place reste vide.
- ▶ Les tables sont désinfectées après le passage de chaque groupe et les locaux sont aérés avant et après chaque groupe,
- ▶ Le pain, les couverts, le verre et la serviette sont déposés par un adulte sur chaque plateau.
- ▶ L'eau est servie par un adulte.
- ▶ L'offre alimentaire en vrac est interdite.
- ▶ Les élèves disposant d'un PAI pour allergie alimentaire sont accueillis avec leur panier-repas remis le matin à l'animateur dans les conditions conformes au règlement intérieur.

PAI – RAPPEL :

Le port d'un panier-repas ne dispense pas de la réservation à la restauration.

La réservation déclenche la confirmation de l'accueil de votre enfant et la mise en place du protocole prévu à la signature du PAI.



PROTOCOLE CENTRES D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE EN MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

Accueil matin 7h00-8h20

Pause méridienne 11h45-13h45 en maternelle 12h00 - 14h00 en élémentaire

Accueil soir 16h30 - 19h00

TOUTES LES
ÉCOLES
MATERNELLES
ET
ÉLÉMENTAIRES

Arrivée des enfants

Les parents sonnent au portail.

Un animateur vient accueillir l'enfant qui est ensuite dirigé vers les sanitaires pour se laver les mains puis orienté dans la salle d'accueil, partagée en deux zones selon son groupe-classe.

Un animateur référent est désigné pour faire l'appel d'une classe. L'appel des enfants se fait dans la zone indiquée par l'animateur.

La restauration se fait en plusieurs services, en fonction de l'effectif et par groupe-classe. Les élèves d'une même classe déjeuneront tous les jours à la même place (plan de table fixe).

Les groupes-classes constitués pour le déjeuner restent ensemble pendant l'interclasse dans la cour.

Départ des enfants

Les parents sonnent au portail pour signaler leur présence.

Les animateurs appellent les enfants à l'arrivée de leurs parents et les accompagnent jusqu'à eux.

SAUF
ÉCOLE
MATERNELLE
DES PIERRETTES

Arrivée des enfants

Les parents montent jusqu'à la porte d'entrée de l'école pour amener les enfants.

Le directeur ou un animateur les accueille.

Même procédure d'accueil que pour les autres écoles (voir ci-dessus).

Départ des enfants

Les parents viennent chercher les enfants à la porte d'entrée de l'école.

Les animateurs appellent les enfants à l'arrivée de leurs parents et les accompagnent jusqu'à eux.

COVID 19 - CONDUITE À TENIR



SI UN ENFANT A DES SYMPTÔMES EN COURS DE JOURNÉE :

La procédure suivie est conforme à la communication du protocole de l'Éducation Nationale, En cas de symptômes évocateurs du Coronavirus, même faibles (fièvre, toux, nez bouché, ...) :

- ▶ L'enfant est isolé de ses camarades avec un masque, sous la surveillance d'un adulte (masqué lui aussi),
- ▶ Respect des gestes barrière,
- ▶ Les parents sont appelés sans délai pour qu'ils viennent le chercher immédiatement
 - ▶ **VEILLER À LAISSER UN NUMÉRO DE TÉLÉPHONE VALIDE POUR CONTACT EN CAS D'URGENCE**
- ▶ Rappel des règles aux parents par le directeur ou l'agent municipal :
 - ▶ Éviter les contacts,
 - ▶ Consulter un médecin traitant qui décidera des modalités de dépistage

QUE FAIRE EN CAS DE CAS COVID À L'ÉCOLE OU AU CENTRE DE LOISIRS ?

SI UN ÉLÈVE EST TESTÉ POSITIF, la classe sera fermée pour une durée de 7 jours et ce, dès le premier cas.

Les services de l'Éducation Nationale se rapprochent alors des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement pour :

- ▶ Identifier les cas contact et appliquer les modalités d'éviction définies par les autorités sanitaires,
- ▶ Informer les personnels et les parents des élèves ayant pu entrer en contact avec la personne malade selon le plan de communication défini par l'école et le service Education.
- ▶ Nettoyage des locaux, mobilier et objets dans les 48 h



SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS, vous pouvez contacter :

- ▶ le service Education au 05 56 78 13 00 de 8h30 à 17h00
- ▶ Le service périscolaire au 05 56 78 13 00 de 8h30 à 17h00